

ARRÊTÉ N°CONC-20261015-001
portant désignation des membres de jury et des correcteurs
de l'examen professionnel d'accès au grade d'agent social principal de 2^{ème} classe
au titre de l'année 2026

La Présidente du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires,

Vu le décret n° 92-849 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux,

Vu le décret n° 2007-117 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus par les articles 8 et 15 du décret n°92-849 du 28 août 1992,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,

Vu le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation signé par les centres de gestion de la région Nouvelle-Aquitaine,

Vu l'arrêté du 25 février 2026 pris par Madame la Présidente du Centre de gestion des Landes portant ouverture d'un examen professionnel d'accès au grade d'agent social principal de 2^{ème} classe,

Vu la liste des membres des jurys de concours et examens prévue pour le recrutement aux grades des cadres d'emplois de catégories A, B et C de la Fonction publique territoriale arrêtée par la Présidente du Centre de gestion des Landes,

Vu le procès-verbal du tirage au sort du représentant du personnel effectué le 15 décembre 2025 parmi les membres titulaires et suppléants de la Commission administrative paritaire de catégorie C,

ARRÊTE

Article 1 : Conformément à l'article 6 de l'arrêté du 25 février 2026 susvisé, la liste des membres du jury de l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement de grade d'agent social principal de 2^{ème} classe est établie comme suit :



Collège des élus :

- Monsieur Pascal CANTAU, adjoint au maire de Saubion, président du jury
- Madame Rachel DURQUETY, maire de Béhus

En cas d'empêchement, Pascal CANTAU sera remplacé par Monsieur Olivier YOUNIOU-PAYRAULT.

Collège des personnalités qualifiées :

- Madame Isabelle COMTE-INGREMEAU, ancienne responsable de service Aide à domicile,
- Madame Delphine PETRAU, directrice de l'EHPAD La Chênaie de Saint Vincent de Tyrosse,

Collège des fonctionnaires :

- Monsieur Ludovic LAVOINE, représentant de la CAP de catégorie C placé auprès du Centre de gestion des Landes et désigné par voie de tirage au sort
- Monsieur Olivier YOUNIOU-PAYRAULT, attaché principal, CCAS de DAX.

ARTICLE 2 : Conformément à l'article 6 de l'arrêté du 25 février 2026 susvisé, la liste des correcteurs des épreuves écrites et orales, en sus des membres du jury, est la suivante :

- Monsieur Christian LUC
- Madame Stéphanie DUPOUY
- Monsieur Raphaël BRETON
- Madame Anne-Marie DURQUETY
- Madame Sylvie THÉATE
- Madame Aurélie REBEYROL
- Madame Nathalie TEXIER LESGOURGUES
- Madame Marie PELEGRINELLI
- Monsieur Cédric LARRIEU
- Monsieur Philippe DUPOUY
- Madame Roselyne LACOUTURE.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat.

La présidente du Centre de gestion :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à Mont de Marsan, le 15 octobre 2026

La Présidente,



Jeanne COUTIÈRE

Envoyé en préfecture le 15/10/2026

Reçu en préfecture le 15/10/2026

Publié le

ID : 040-284003332-20261015-2026_1015_001-AR

